

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 26 février 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-3-2-16

Service consulté

ADT

SOUTIEN AUX SENTIERS DE DECOUVERTE

Résumé : *Il est proposé d'attribuer une aide de 4 145 € en faveur de la commune de DURMENACH pour la réalisation d'un sentier de découverte.*

La commune de DURMENACH envisage de créer un sentier pédestre avec accès pour public handicapé dans le petit parc entourant la Grotte de Lourdes du village, en vue de sa mise en valeur.

Les travaux portent sur le décapage et la fourniture de remblai, la mise en place de pavés, la mise en œuvre d'un revêtement en enrobé ainsi que la mise en place d'une rampe pour accès aux personnes handicapées.

Le coût total de l'opération est de 20 729 € HT.

Le dossier ayant été réceptionné complet avant le 1^{er} novembre 2009, il est instruit au titre de l'ancien guide des aides.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder à la commune de DURMENACH une subvention de 4 145 € correspondant à 20 % des investissements éligibles ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER